

Demande de temps partiel sur autorisation Rentrée scolaire 2019

A retourner à la DSDEN – D1D – Gestion collective
19, boulevard Paixhans – CS 50042 – 72071 LE MANS Cedex 9
. par voie postale, cachet de la poste faisant foi,
. par courriel à ce.72gestion-collective@ac-nantes.fr
au plus tard le 31 mars 2019

Participation au mouvement départemental 2019

OUI NON

Cette information est demandée pour faciliter la préparation du mouvement.

Je soussigné(e) **NOM** **Prénom** :

Corps : Professeur des écoles Instituteur

Courriel Éducation nationale (*prénom.nom@ac-nantes.fr*) : @ac-nantes.fr

Affectation (école et commune) :

Fonction dans l'école : adjoint de classe directeur autres (préciser) :

Je sollicite pour la rentrée scolaire 2019 : un premier octroi un renouvellement

**L'IA-DASEN arrête la décision sur la modalité d'organisation tout en essayant
chaque fois que possible de suivre la préférence de l'enseignant.**

Temps partiel massé <i>6 mois travaillés à temps complet et 6 mois non travaillés → rémunération à mi-temps toute l'année scolaire</i>	Souhait de la période travaillée : <input type="checkbox"/> du 1er septembre 2019 au 31 janvier 2020 <input type="checkbox"/> du 1er février 2020 au 31 août 2020
--	--

Type de temps partiel	1 jour libéré	2 jours libérés minimum
Temps partiel par répartition hebdomadaire <i>La quotité est ajustée en fonction du rythme adopté dans l'école.</i>	<input type="checkbox"/> 36 semaines à 3,5 jours (avec le mercredi) <i>78,13 % pour une journée type de 5h15</i> <input type="checkbox"/> 36 semaines à 3 jours <i>75 % pour une journée type de 6h00</i>	<input type="checkbox"/> 36 semaines à 2,5 jours (avec le mercredi) <i>56,25 % pour une journée type de 5h15</i> <input type="checkbox"/> 36 semaines à 2 jours <i>50 % pour une journée type de 6h00</i>
Temps partiel annualisé	<input type="checkbox"/> 33 semaines à 3,5 jours (avec le mercredi) + 3 semaines à 4,5 jours <i>80 % annualisé</i> <input type="checkbox"/> 29 semaines à 3 jours + 7 semaines à 4 jours <i>80 % annualisé</i>	en alternance <input type="checkbox"/> 18 semaines à 2,5 jours (avec le mercredi) et 18 semaines à 2 jours (sans le mercredi) <i>50 % pour une journée type de 5h15</i>

Préférence du (ou des) jour(s) libéré(s) : lundi mardi jeudi vendredi

Le ou les jour(s) libéré(s) seront défini(s) ultérieurement par l'administration

DEMANDE DE SURCOTISATION : OUI NON

Cf. modalités de décompte : paragraphe V-1 de la circulaire départementale.

Cette demande est formulée pour une année scolaire et aucune modification ou annulation ne sera admise, sauf circonstances graves et non prévisibles dont l'IA-DASEN appréciera le bien fondé.

Joindre une lettre de motivation et, le cas échéant, une pièce justificative appuyant la demande.

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e)